

CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE

Micropolis a la volonté d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité.

La démarche éthique de Micropolis est fondée sur 5 valeurs partagées qui traduisent sa volonté de croissance dans une optique constante de développement durable et de responsabilités sociales et sociétales.

Ces valeurs sont :

- Respect de la personne et Tolérance
- Respect de l'environnement et Solidarité
- Performance
- Intégrité
- Diversité

Chaque salarié est partie prenante du respect et de l'application concrète de l'ensemble de ces valeurs.

Ces valeurs, dans lesquelles nous nous reconnaissons et que nous nous engageons à faire vivre chacune pour elle-même, et toutes ensemble, confortent notre adhésion aux conventions éthiques de portée universelle :

- La déclaration universelle des droits de l'homme
- La Charte européenne des droits fondamentaux
- La déclaration et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives aux principes et droits fondamentaux du travail

La responsabilité de Micropolis s'exerce notamment vis-à-vis de :

- Ses actionnaires avec pour objectif d'assurer la bonne rentabilité de leur investissement et la fourniture régulière d'une information transparente et complète ;
- Ses clients, auxquels il s'engage à fournir des produits et services de qualité, dans le strict respect des normes de sécurité et d'impact sur l'environnement ;
- Ses collaborateurs. Micropolis est attentif au développement de leurs compétences ainsi qu'à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne leur sécurité et la protection de leur santé ;
- Ses fournisseurs et partenaires, dans la clarté et le respect des termes contractuels souscrits. Micropolis attend d'eux qu'ils respectent les principes d'action et de comportement de son Code de Conduite ;
- La société civile. Micropolis est attentive à la préservation de l'environnement et veille à ne pas porter atteinte aux cultures et initiatives locales.

Micropolis inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

Micropolis attend de tous ses collaborateurs une contribution active à sa démarche éthique, dont ils sont les vecteurs au quotidien. La société leur demande donc de respecter les valeurs et les principes du Code de Conduite et en particulier :

- De se conformer strictement aux lois et règlements applicables.
- D'appliquer avec rigueur les règles édictées en matière de protection de la santé, de sécurité et de préservation de l'environnement.
- D'établir des rapports clairs et honnêtes avec clients, fournisseurs et partenaires.
- D'être loyaux et intègres à l'égard de Micropolis en évitant les situations de conflits d'intérêts.
- D'être attentifs à la qualité des relations humaines au sein des équipes de travail.

Ce document est communiqué à chaque salarié de la SAEML Cité des insectes.

Il est demandé à chaque salarié d'en prendre connaissance et de s'engager à respecter l'ensemble des principes énoncés dans celui-ci.

Karine HAMEL-CAM
Directrice



micropolis
LA CITÉ DES INSECTES